# Règlement dans les véhicules de l'IME

Année scolaire 2025-2026

A la montée et à la descente du Bus

- Les usagers sont placés sous la responsabilité des parents :
  - Le matin, du domicile à la montée dans le véhicule
  - Le soir, de la descente du véhicule au retour au domicile
- Ne pas attendre le bus sur la route ou sur la rue
- Rester à l'arrêt du bus sans aller vers le bus tant qu'il n'est pas complètement arrêté ;
- Toute bousculade est dangereuse tant à la montée qu'à la descente du bus.
- Il est interdit de quitter sa place tant que le bus n'est pas arrêté.

Une fois descendu, ne JAMAIS traverser ni devant, ni derrière le bus arrêté.

- Traverser quand le bus s'est éloigné, laissant ainsi toute visibilité à droite et à gauche.
- A la montée, remise obligatoire du traitement médicamenteux au conducteur par la personne majeur (sauf pour les jeunes dont les représentants légaux ont donné l'accord : document **b - AUTORISATION DE TRANSPORT 2024-2025.)**

Pendant le Trajet

Chaque usager doit rester assis à sa place pendant le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

Il est interdit :

- De parler au chauffeur sans motif valable ;
- De chahuter avec ses camarades, de lancer quoi que ce soit
- De toucher, avant l'arrêt du bus aux dispositifs d'ouverture des portes
- De se pencher au dehors
- Les sacs à dos ou les cartables doivent être placés sous les sièges afin de dégager l'allée centrale
- L'usage du tabac, cigarettes, alcool et produits non autorisés est formellement interdit dans le bus
- Il est essentiel de respecter le matériel mis à disposition : il est notamment interdit de mettre les pieds sur les sièges, de s'asseoir sur les accoudoirs, de détériorer ou de voler le matériel de sécurité ou tout autre élément présent dans le bus.

Signature des parents ou représentants légaux :

Père Mère Signature **et nom** de l'usager :

**Association de Bienfaisance de Sèvres-Anxaumont - ABSA 86**
13 chemin de Moulins - 86800 Sèvres-Anxaumont
Tél : 05.49.56.50.11 - courriel : absa@absa86.org